



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr



NOUVEAUX ELEVES DE 5^{ème}

Le Puy-en-Velay, le 23 juin 2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

Je vous communique aujourd'hui les informations relatives à la rentrée en Cinquième de votre enfant qui se déroulera le mercredi 2 septembre à 8 heures. Ce jour-là, votre fille-fils quittera le collège à 11h35.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement utile et je vous souhaite un très bon été.

Avec mes sincères salutations,

Le Directeur, Emmanuel Belledent

☐ **RENTREE DES CLASSES : Mercredi 2 septembre 2026 à 8 heures**

Nous vous joignons aussi un contrat de scolarisation à renseigner et à signer. Votre enfant le remettra à son professeur principal le jour de la rentrée.

☐ **PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE**

* **Coordonnées** : les parents doivent informer l'Etablissement sans délai de tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone. Merci de bien veiller à donner des adresses mail valides.

* **Horaires** : la journée se déroule de la façon suivante :

- 2 cours avant la récréation du matin : 8h à 8h50* / 8h50 à 9h40 * Cours à partir de 9h le lundi

- Récréation de 9h40 à 9h55

- 2 cours après la récréation du matin : 9h55 à 10h45 / 10h45 à 11h35 ou 12h ;

A 11h35 ou à 12h (en fonction de l'emploi du temps de chaque classe), les externes quittent le collège et sont sous la responsabilité de leurs parents. Les élèves peuvent soit rentrer déjeuner à la maison seul, soit retrouver leurs parents à la sortie du collège. C'est à chaque famille à en convenir avec ses enfants.

- Pause méridienne à 11h35 ou 12h et reprise des cours à 13h25 ;

- 2 cours avant la récréation de l'après-midi : 13h25 à 14h15 / 14h15 à 15h05

- Récréation de 15h05 à 15h20

- le lundi : 2 cours après la récréation de l'après-midi de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h.

- le mardi, le jeudi et le vendredi : Soit accompagnement personnalisé de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h ;

Soit sortie possible à 15h20, 16h10, 17h ou 17h50 pour pratiquer par exemple des activités sportives, culturelles, musicales ou artistiques, ou pour rentrer à la maison faire ses devoirs.

TRES IMPORTANT : les élèves ne sortiront pas avant 17h ou 17h50 jusqu'au lundi 14 septembre inclus. Ce n'est qu'à partir du mardi 15 septembre qu'ils pourront sortir à 15h05, 16h10, 17h ou 17h50 pour pratiquer des activités de leur choix, ou pour rentrer à la maison faire leurs devoirs. Les parents précisent sur l'**ANNEXE 1** l'heure de sortie de leur enfant (17h ou 17h50) jusqu'au lundi 14 septembre. Ils renseigneront le carnet de correspondances dans un second temps, une fois l'emploi du temps communiqué et les activités choisies, pour indiquer les heures de sortie retenues jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- le mercredi : cours de 8h à 11h35 voire 12h en fonction de l'emploi du temps

* **Accueil** : le matin, les élèves sont accueillis à partir de 8h30 le lundi et à partir de 7h30 les autres jours.

Les externes qui finissent les cours à 11h35 peuvent attendre leurs parents à l'accueil jusqu'à 12h. Ils sont ensuite accueillis dans leur bâtiment à partir de 13h20.

La personne chargée de l'Accueil ne peut pas se déplacer pour donner des messages aux enfants. Lorsque vous avez une consigne à donner à votre enfant en cours de journée, nous vous suggérons de l'anticiper en demandant à votre enfant de passer à l'accueil récupérer le message que vous lui aurez laissé. Les enfants peuvent aussi lire vos SMS à la sortie du Collège lorsqu'ils réactivent leur téléphone portable, si vous avez fait le choix de les en équiper.

* **Absences** : toute absence et tout retard doivent être immédiatement signalés par téléphone puis justifiés sur le carnet de correspondances, qui doit être utilisé pour toute communication entre la famille et l'établissement (dispense d'E.P.S, autorisation de sortie exceptionnelle...). Aucun mot sur papier libre ne sera accepté. Le Site Ecole Directe ne doit pas être utilisé pour signaler une absence. Lorsqu'un élève arrive en retard et que le Bâtiment des 6èmes est fermé, il doit se rendre à l'accueil.

* **Suivi des résultats scolaires** : chaque fin de demi-trimestre et de trimestre, à l'issue du conseil de classe, un relevé de notes et un bulletin sont adressés aux parents par voie postale ou électronique en fonction du choix que les familles ont fait au moment de l'inscription. De plus, les parents peuvent consulter les résultats de leur(s) enfant(s), à tout moment, sur le site Ecole Directe.

Lorsque les familles rencontrent des problèmes de connexion, elles doivent se rapprocher du secrétariat. Les élèves s'adressent à M. Raymond, Responsable Informatique, pour toute question relative à leurs identifiants Ecole Directe.

Chaque famille doit télécharger et archiver les bulletins trimestriels de son enfant. Ce sont des pièces officielles à conserver car elles seront nécessaires pour la suite de la scolarité de votre enfant.

* **Colis fournitures** : Si vous souhaitez commander le colis fournitures, veuillez retourner svp l'**ANNEXE 3** avant le lundi 17 août 2026. Votre enfant trouvera alors son colis dans sa classe le jour de la rentrée. Les parents ont aussi la possibilité d'acheter eux-mêmes le matériel pour la rentrée de leur enfant en se référant à la liste ci-après.

* **Livres** : à la maison, les enfants disposeront de livres numérisés sur leur ordinateur convertible, le poids du cartable sera ainsi allégé. En classe, un livre papier sera mis à disposition.

* **Téléphone portable** : les téléphones portables et les montres connectées sont interdits en tout lieu et à tout moment dans l'Etablissement. Ils doivent être rangés éteints dans les pochettes anti-ondes fournis à chaque élève en début d'année scolaire.

* **Médicaments** : aucun médicament ne sera donné aux élèves par les personnels de l'établissement à l'exception de ceux prescrits dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsqu'un élève va à la salle de repos, la famille est prévenue.

* **Self** : les repas sont préparés sur place dans un restaurant où le *Manger Local* est privilégié. Notre collège est en effet parmi les établissements qui proposent le plus de produits locaux à ses élèves dans le Département.

Le contexte actuel voit les denrées alimentaires et tous les coûts de fonctionnement d'un restaurant scolaire fortement augmenter. L'Etablissement et son OGE (organisme de gestion) ont fait le choix d'une proposition avec deux formules :

- Formule 1 : 5.60€ pour le plat principal et 1 périphérique (plat garni + entrée ou dessert ou fromage ou laitage)
- Formule 2 : 5.90€ pour le plat principal et 2 périphériques

Des aides à la restauration sont accordées par le Département aux élèves boursiers.

Outre l'aspect économique que nous essayons de contrôler au maximum, il s'agit aussi d'éduquer les enfants à finir ce qu'ils mangent en évitant le gaspillage, et à manger ce qui est payé.

Chaque élève disposera d'une carte magnétique personnalisée. Elle lui sera remise à la rentrée et il devra obligatoirement la présenter au self. En badgeant en fin de service, le compte Restauration des familles sera débité en fonction de la formule choisie. En cas de perte ou de dégradation de la carte, l'élève devra en racheter une nouvelle (5€). Son approvisionnement est fait par des versements effectués par les familles, soit par chèque, soit en ligne sur le site Ecole Directe dont le code d'accès vous sera communiqué à la rentrée. Son solde doit toujours être positif. Nous encourageons le paiement en ligne afin d'éviter les chèques remis par les élèves. Chaque famille décidera néanmoins du mode de règlement. Ainsi, nous vous demandons d'approvisionner le compte Restauration dès la semaine de la rentrée en versant :

- 50€ pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement ou s'inscrire à l'Association Sportive le mercredi après-midi ;
- 140€ pour les élèves qui prennent 3 ou 4 repas par semaine.

Quand un élève participe aux activités UNSS proposées par l'Association Sportive (le mercredi après-midi) ou lorsqu'il est en retenue, il doit s'inscrire au secrétariat le mardi au plus tard s'il souhaite déjeuner le mercredi.

* **Education Physique et Sportive** : chaque élève doit se présenter en cours avec une tenue de sport adaptée : survêtement ou short, tee-shirt, baskets de sport lacées, les baskets de ville étant interdites. Une paire de baskets propres type running doit être réservée au gymnase et à la salle d'escalade. Si votre enfant est engagé dans un cycle de natation, il devra avoir une paire de lunettes, un bonnet de bain, un maillot de bain et une serviette. Le short de bain est interdit.

L'inaptitude occasionnelle ou partielle ne dispense pas l'élève d'assister aux cours d'E.P.S. ou de participer à des tâches d'observation ou d'organisation. Les élèves dans l'impossibilité de se rendre sur les installations présentent au surveillant un mot du professeur d'EPS qui justifie la présence de l'élève en étude. Les élèves dispensés doivent donc rester présents dans l'Etablissement.

* **UNSS** : l'établissement propose des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS.

Les mercredis après-midi : les élèves pourront participer gratuitement à deux après-midi découverte, les 10 et 17 septembre (Sports Co, Athlétisme, Course d'Orientation).

Attention, il est interdit d'apporter son ordinateur convertible sur les installations sportives. Des espaces sécurisés seront indiqués aux élèves. Tous les renseignements figureront dans une circulaire remise à la rentrée aux enfants.

* **Assurance scolaire** : une assurance « Individuelle accident » est obligatoire lorsque l'élève participe à des activités éducatives à l'extérieur du collège : voyage scolaire, séjour linguistique, sortie ski, sorties diverses, stage...

Chaque famille doit donc vérifier qu'elle est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant ses enfants en responsabilité civile. Les enfants doivent remettre au Professeur principal le jour de la rentrée :

- Soit l'**ANNEXE 2**, bulletin d'inscription à l'assurance FEC, assurance "Individuelle Accident" proposée par l'établissement, dont le coût est de 7,90€. Le montant à payer est inclus dans la facture annuelle. Les garanties sont consultables sur le site du collège, onglet A TELECHARGER <https://www.college-st-regis.fr/>.

Avec l'**ANNEXE 2** (bulletin de souscription FEC), les familles fourniront aussi une attestation « Responsabilité Civile ».

- Soit une attestation de leur assureur avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile » confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du premier au dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de ces documents exigés le jour de la rentrée, nous considérerons que vous sollicitez une adhésion individuelle à la FEC pour votre enfant. Les familles qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des termes du contrat (garanties, exclusions...) et de télécharger la notice d'information, la fiche d'information produit peuvent se rendre sur le site www.assurances-fec.org, Espace Particuliers (Code accès : fec80820)

A noter : Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale,...), l'assurance scolaire FEC ne garantit pas la responsabilité civile des élèves.

* **Association de parents d'élèves -APEL-** : nous comptons sur l'investissement du plus grand nombre pour participer aux activités de l'APEL qui soutient les nombreuses propositions éducatives de tous les élèves. Une note d'information relative à l'adhésion à l'Association de Parents est jointe à ce courrier.

* **A l'occasion des Fêtes du Roi de l'Oiseau**, l'Amicale des Anciens JSP du Collège proposera aux familles un repas Renaissance au Self le vendredi 18 septembre 2026. Si vous souhaitez partager un temps de convivialité dans le restaurant scolaire de votre enfant tout en soutenant l'association des Anciens JSP du Collège, votre enfant remettra à son professeur principal le jour de la rentrée l'**ANNEXE 5** avec le chèque.

Documents à rendre impérativement au Professeur Principal le jour de la rentrée (02/09/2026):

- **ANNEXE 1** : coupon ci-après pour indiquer à quelle heure votre enfant quittera le collège en fin de journée et s'il déjeunera au Self, du jeudi 3 septembre au lundi 14 septembre 2026 inclus.
- **ANNEXE 2** : le bulletin de souscription ci-après à l'assurance FEC proposée par l'établissement (le montant à payer étant inclus dans la note du 1^{er} trimestre) ET une attestation « Responsabilité Civile »
ou - une attestation de l'assureur de la famille avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile ».
- **ANNEXE 3** : commande du colis fournitures accompagné du chèque de 61€ à l'ordre du Collège St Régis-St Michel pour ceux qui le souhaitent à retourner avant le lundi 17 août 2026
- **ANNEXE 4** : la fiche d'inscription aux Itinéraires de pastorale proposés
- **ANNEXE 5** : l'inscription au repas Renaissance organisé au self par l'Amicale des Anciens JSP du Collège le vendredi 18 septembre 2026 au Self du collège
- **Le contrat de scolarisation à renseigner et à signer**
 - une copie de la pièce d'identité de votre enfant (à faire réaliser si votre enfant n'en a pas).
 - une copie du jugement de divorce le cas échéant précisant à qui l'autorité parentale est confiée, et les droits de chacun des deux parents.
- **le mandat SEPA** accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les familles qui n'avaient pas opté pour le prélèvement en 6^{ème} et qui souhaiteraient le faire en 5^{ème}
- le formulaire d'étude automatique du droit à bourse – Rentrée scolaire 2026 **à renseigner et à rendre par tous les parents**
- le coupon pour les familles qui souhaitent participer au fonds de solidarité Don Bosco

Dans un souci d'économie, vous pourrez accéder aux factures, aux relevés et aux bulletins de notes sur Ecole Directe. Si vous souhaitez les recevoir en version papier, merci de joindre 7 enveloppes en plus par élève scolarisé. Pour les parents séparés, 7 enveloppes supplémentaires à l'adresse du 2^{ème} parent sont à fournir si vous souhaitez un envoi papier.

ANNEXE 1 : COUPON-REPONSE à rendre le mercredi 2 septembre 2026, jour de la rentrée

NOM Prénom de l'élève :

Veuillez cocher dans le tableau qui suit

- l'heure à laquelle vous autorisez votre enfant à quitter le collège du 3 au 14 septembre 2026 inclus
- si votre enfant prendra le repas au self du 3 au 14 septembre 2026 inclus

Vous remplirez dans un second temps le carnet de correspondances pour préciser ces renseignements qui vaudront du 15 septembre 2026 à la fin de l'année scolaire.

Autorisations de sortie à cocher	Sortie à 17h	Sortie à 17h50	Repas au Self
Mercredi 2 septembre 2026 Sortie à 11h35	Sans objet	Sans objet	☐ Oui / ☐ non
Jeudi 3 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Vendredi 4 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Lundi 7 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Mardi 8 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Mercredi 9 septembre 2026	Sans objet	Sans objet	☐ Oui / ☐ non
Jeudi 10 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Vendredi 11 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non
Lundi 14 septembre 2026			☐ Oui / ☐ non

Signature des parents ou des représentants légaux :

**ANNEXE 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION Assurance FEC année scolaire 2026/2027
à rendre le mercredi 2 septembre 2026, jour de la rentrée**

Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat Generali France Assurances n°12.290.100 souscrit par l'établissement auprès des Assurances FEC.

Cotisation annuelle à 7.90€, Formule Harmonie (le montant à payer est inclus dans la facture annuelle).

NOM Prénom de l'élève à assurer : Classe

Adresse :

Signature des parents ou des représentants légaux :

**ANNEXE 3 : Commande Colis Fournitures à retourner au secrétariat
avant le lundi 17 août 2026**

Madame, Monsieur parents de, en classe de 5ème, commandons le colis fournitures proposé par l'établissement et joignons un chèque de 61€.

A....., le.....

Signature des parents :